

## MÉLANGES

**BÉNÉDICTIONS D'ÉGLISES ET DE CLOCHES DANS L'ANCIEN DOYENNÉ DE HAL.** — Un vieux registre tenu au siècle dernier par les doyens de la chrétienté de Hal fait mention des dates où furent bénies par Jean-François Vanderhoudelingén, curé d'Hoves et doyen de Hal, plusieurs églises de ce doyenné; celui-ci agissait en vertu d'une délégation de l'archevêque de Cambrai. Nous indiquons, d'après ce registre actuellement conservé à la cure d'Hérinnes, la date de ces cérémonies, ainsi que la date du baptême des cloches.

9 novembre 1778. Bénédiction de l'église paroissiale de Saint-Sauveur, à Petit-Enghien.

20 décembre 1779. Bénédiction de l'église paroissiale de Hautecroix.

8 août 1780. Bénédiction de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Bierghes.

30 novembre 1781. Bénédiction de l'église Saint-Nicolas, à Herffelinghen.

21 juin 1782. Bénédiction d'une petite cloche (*campanulam*) de l'église de Notre-Dame, à Hal.

28 octobre 1782. Baptême d'une cloche pour l'église paroissiale de Saint-Nicolas, à Herffelingen.

11 octobre 1784. Baptême d'une cloche pour la même église.

31 octobre 1784. Baptême d'une cloche pour l'église succursale de Saint-Fiacre, à Wisbecq.

26 octobre 1785. Baptême d'une cloche pour l'église paroissiale de Saint-Véron, à Lembecq.

25 octobre 1791. Baptême d'une cloche pour l'église paroissiale de Saint-Paul, à Vollezelles.

Le même jour. Baptême d'une cloche pour l'église paroissiale de Saint-Ursmer, à Oetinghen.

E. VAN CAUWENBERGHS.

**PLANTATION D'UN « MAY » A BASSILLY.** — De temps immémorial, les habitants de Bassilly avaient adopté l'usage de planter chaque année, la veille du 1<sup>er</sup> mai, un grand bouleau sur la place du village. Cette plantation se faisait avec un grand cérémonial; elle avait donné naissance à certains droits en faveur des habitants.

Le dimanche qui précédait la veille de mai, le mayeur de Bassilly, à l'issue de la messe, faisait publier l'ordre « que tous » manans dudit Bassilly, grans, moyens et petis, se tenissent » appareillés pour le nuit de may ensuivant au son de le » cloche acompaignier les gens de loy et officier dudit Bassilly » pour aller chacun quérir son may ou dit bos de Hellebecque, » à peine de cinq sous tournois d'amende.

Au jour fixé, toute la population était sur pied; précédée des mayeur et échevins, elle se rendait au bois d'Hellebecq, propriété de l'abbaye d'Eenham. Là, au signal donné par le mayeur, chacun choisissait un bouleau et l'abattait; un arbre de même essence mais plus élevé était coupé pour orner la place du village. Ce bouleau était ramené sur un char traîné par quatre chevaux et planté solennellement près de l'église, en l'honneur de la sainte Vierge, patronne de la paroisse. Chaque habitant rapportait sur ses épaules le « may » qu'il avait abattu et le plantait devant sa maison.

En 1504 et en 1505, l'abbaye d'Eenham voulut s'opposer à l'exercice du droit appartenant à la commune de Bassilly; elle fit mettre en contravention les habitants qui avaient été couper des « may ». Ceux-ci furent traduits devant la cour souveraine de Hainaut; mais là les manants démontrèrent qu'ils étaient d'ancienneté en possession de ce privilège et ils

obtinrent gain de cause (1). Cet usage continua donc à subsister.

L'abbaye d'Eenham qui trouvait dans le privilège des habitants de Bassilly une source d'abus, chercha dans la suite à le faire disparaître. Le 14 janvier 1756, elle offrit aux échevins de racheter ce droit, en cédant à la commune deux rentes, l'une de 80 livres, remboursable à 960 florins et l'autre de 20 livres au capital de 600 florins.

Un certain nombre d'habitants, alléguant surtout l'amusement que cet usage procurait à la population, firent opposition à la demande, mais les échevins passèrent outre et donnèrent leur consentement.

Par dépêche du 23 août 1757, l'Impératrice-Reine autorisa le conseil souverain de Hainaut à donner aux échevins de Bassilly les lettres d'octroi nécessaires pour ratifier la transaction conclue entre eux et l'abbaye (2).

Ainsi disparut une ancienne coutume.

E. MATTHIEU.

TROUVILLE NUMISMATIQUE A STEENKERQUE. — Un cultivateur de Steenkerque a trouvé, pendant l'été de cette année 1886, une pièce de monnaie en or, de grand module, d'une conservation remarquable. En voici la description :

*Avers* : Buste de Philippe IV, roi d'Espagne, la tête couronnée à droite.

Légende : PHIL. IIII. D. G. HISP. ET. INDIAR. REX 16 46.

*Revers* : Dans le champ un écusson couronné entouré du collier de la Toison d'or.

Légende : ARCHID. AVST. DVX. BVRG. BRAB. Z. c.

Cette pièce aura, selon toute vraisemblance, été perdue sur le champ de bataille de Steenkerque, lors de la fameuse bataille

(1) Archives de l'Etat à Mons, greffe de la justice seigneuriale de l'abbaye d'Eenham à Bassilly.

(2) Archives de l'Etat à Mons, avis du conseil de Hainaut, dossier no 2402.

livrée le 3 août 1692, par le maréchal de Luxembourg aux armées alliées. C'est ce qui m'engage à signaler la trouvaille au Cercle archéologique d'Enghien.

D. RAICK.

VERRIÈRES AUX ÉGLISES D'ACREN, GHISLENGHIEN ET MARCQ. — La nuit de la fête de sainte Catherine, 25 novembre 1412, un « orage de vent » causa de grands dégâts aux Acren, à Ghislenghien et dans les villages voisins. Des verrières furent détruites ou fortement endommagées. Les chroniqueurs du Hainaut n'ont pas toutefois signalé cette calamité, ce qui permet de supposer qu'elle aura été limitée à une zone peu étendue de notre province.

L'abbaye de Ghislenghien jouissait du droit de collation pour les cures d'Acren-Saint-Géreon, d'Acren-Saint-Martin, de Ghislenghien et de Marcq. Elle se trouvait, à raison de cet avantage, obligée d'entretenir le chœur ou « canchiel » des églises paroissiales de ces localités. Un artiste, Félix le Verrier, demeurant à Cambron, fut chargé par le monastère de refaire les verrières détruites. Étaient-ce des vitraux peints figurant des sujets sacrés? Rien dans les détails de la dépense ne l'indique. Il ne faudrait pas s'étonner cependant de trouver établi, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, un artiste s'occupant de la peinture sur verre au village de Cambron; l'existence d'une opulente abbaye cistercienne qui aimait à favoriser les arts justifierait le choix de cette résidence.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux de tirer de l'oubli le nom de Félix le Verrier et de faire connaître les ouvrages qu'il exécuta, en 1413, pour le compte de l'abbaye de Ghislenghien. Il refit les verrières des deux églises des Acren; on jugea nécessaire de les préserver par des verges de fer que confectionna un artisan de la localité. A Ghislenghien, il eut à refaire les verrières de l'église paroissiale et du chœur de l'église conventuelle. Le même artiste exécuta pour l'église de Marcq

une verrière neuve, mesurant vingt pieds, au prix de quatre sous par pied. Elle fut placée à une fenêtre du chœur, dans un châssis de fer pesant 77 livres que confectionna Jehan Regnier « fèvre » demurant à Brugelette. Félix le Verrier répara pour le même édifice une ancienne verrière.

Nous transcrivons les articles du compte général de l'abbaye de Ghislenghien rendu par le receveur Jehan Lefevre, pour la période du 24 juin 1412 au 24 juin 1413, qui nous fournissent les indications que nous venons de résumer. Ce compte est actuellement conservé au dépôt des archives de l'État à Mons.

ACREN. — « A Felix le Verrier, demorant à Cambron, pour refaire les verrières dou canchiel de Saint-Martin d'Acrène et dou canchiel de Saint-Géreone que briziez avoient esteit à j orage de vent que il fist le nuit sainte Katherine l'an m<sup>me</sup> xii, se furent refaites en le première sepmaine de quaresme; s'en fu payez audit ouvrier, pour estoffez et pour l'œuvre de le main, xxii s vi d.; à j fèvre d'Acrène, pour faire aucunes verges de fier que on a mis as dittez verrières pour plus fort tenir. payez xviii d.; *item*, pour demie rasière de cauch accaté au mambour de l'église d'Acrène pour faire mortier pour replastier entours lez dittez verrières, payez ix d. C'est en somme payez pour ces ouvrages apparant par ces parties, xxiiii s ix. d. »

GHISLENGHIEN — « Audit Félix pour ouvrir en l'église en le deraine sepmaine de march l'an m<sup>me</sup> xii, au refaire lez verrières dou moustier de le ville qui sont en le part de l'église qui brizies avoient esteit le dicte nuit sainte Katherine, ossi refaire pluseurs verrières ou cuer dou moustier de nos demiselles, s'en fu à lui payez pour estoffez et pour l'œuvre de la main, xiii s. vi d. »

MARCQ — « A Jehan Renier, fèvre, demorant à Brugelette, pour le fierure d'une verrière qui esteit faite ou terme de ce présent compte au canchiel à Marke pesant celi fierure, lxxvii l. que a cousteit, au pris de x d. le livre, aparte lxxiii s. ii d. *Item*, à Félix le Verrier, demorant à Cambron, pour une noeve verrière faitte audit canchiel contenant xx piez en mesure parmi le liste qui a cousteit, au pris de iii s. le piet, aparte iii l. *Item*, pour remettre à point ens ou dit canchiel une vieze verrière payez audit Félix pour estoffez et pour l'œuvre de le main, v s. C'est en somme payez pour ouvrages fais audit canchiel de Marke, vii l. ix. s. ii d. »

E. MATTHIEU.